



Les groupes de Compétition Juniors et plus

Groupe Toutes Catégories :

Ce groupe accueillera les nageurs Juniors-Séniors (nés en 2005 et avant pour les filles, 2004 et avant pour les garçons), trois séances obligatoires par semaine, 4 ou plus conseillées.

Ce groupe aura pour **obligation de participer aux interclubs TC.**

Composition :

Les nageurs évoluant dans ce groupe en 2018-2019 qui désirent continuer ainsi que les futurs juniors appartenant au groupe de Norbert : **Maud Brazzotto, Ameline Dussaud, Aloys Bruyère Joumard, Aurélien Chevalyre, Maxime Curtaud, Enzo Pasquelin, Benjamin Pottier.**

Objectifs : Compétitions de niveau départemental, régional voire national (championnat de France nationale 2 et au-dessus pour les plus forts).

Horaires natation:

Lundi de 17 H 45 à 19 H 30 (15' à sec – 1 H 15 de natation) ou de 19 H 30 à 21 H pour les plus forts (**cet horaire est réservé aux nageurs s'entraînant au moins 4 fois par semaine**).

Mercredi de 12 H 15 à 13 H 45, de 16 H 15 à 18 H 30 (30' à sec – 1 H 30 de natation) ou de 18 H 30 à 20 H 15.

Jedi de 18 H 45 à 20 H 15 (15' à sec – 1 H 15 de natation)

Vendredi de 19 H à 21 H (15' à sec – 1 H 45 de natation)

Samedi de 12 H à 13 H 30

Musculation :

Mardi de 18 H à 19 H à la salle de musculation des Brioux (musculation seule).

Mercredi de 16 H à 16 H 45 à la piscine

Jedi de 18 H à 19 H à la piscine.

Vendredi de 18 H à 19 H selon demande

Samedi de 13 H 30 à 14 H 15

Règlement :

(Important : ce règlement est à lire et à conserver)

I - Déroulement des activités

La section natation est une association, ce qui sous-entend qu'elle se développe grâce à la participation active de chacun de ses membres. Une trentaine de bénévoles et une dizaine d'éducateurs s'efforcent de remplir un objectif : offrir à chacun de nos adhérents des possibilités maximales d'épanouissement au sein de la pratique d'un sport exigeant. Ce règlement n'est en aucun cas un diktat mais bien le moyen de réguler les rapports entre tous afin d'offrir à vos enfants les meilleures chances de progresser et, nous l'espérons le plus

grand plaisir possible. La participation et la compréhension des parents nous sont donc nécessaires.

1) Assiduité: L'apprentissage de la natation étant effectué en groupe, une bonne assiduité est indispensable pour progresser, ne pas l'oublier.

2) Dans les vestiaires, avant et après les cours, les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants. Afin d'éviter les vols il ne faut rien laisser dans les vestiaires, ranger les affaires dans des sacs et les amener sur le bord du bassin.

3) La participation aux compétitions : celles-ci sont un reflet fidèle de la progression de vos enfants. Nous vous demandons de ne pas oublier qu'une participation est souvent coûteuse (de 1,5 à 9 € par engagement selon le type de compétition).

De plus, des amendes nous sont imposées lorsque les nageurs sont absents (jusqu'à 250 € pour une équipe forfait). C'est pourquoi, il est demandé aux parents de prévenir l'entraîneur dans les plus brefs délais lors d'une absence. D'autant plus si celle-ci intervient lors d'une compétition par équipe, cela pénalise en effet les autres nageurs. Pour que la pratique de tous s'avère un plaisir, un minimum de rigueur et d'investissement est donc nécessaire. **La participation aux compétitions par équipe (1 par an) est obligatoire**

4) Les officiels : le club a besoin de fournir des officiels lors des compétitions. Si nous ne sommes pas en mesure de présenter un officiel, le club peut être exclu de la compétition. L'examen est simple. Si vous acceptez de le passer, adressez-vous à Johnny qui se chargera de vous inscrire aux sessions à venir (un samedi matin). Merci d'avance !

Le club a besoin d'aide de manière ponctuelle (organisation d'événements (loto) ou de compétitions), si vous pouvez nous aider n'hésitez pas à vous proposer, toute aide sera bienvenue.

5) Un bonnet est donné en début d'année. Ce n'est pas un bonnet d'entraînement mais de compétition destiné à identifier les enfants du club lorsqu'ils nagent. Il doit être réservé à cet usage et non à l'entraînement ou aux jeux des enfants. **Port obligatoire en compétition.**

II – L'inscription aux activités

1) Cotisations :

198 Euros pour le 1er inscrit à l'USSE natation+30 euros de licence, soit 228 euros.
-10 euros pour le second, -20 euros pour le 3^{ème} et les suivants.

2) Dossier complet :

1) La Fiche d'inscription remplie.

2) Le chèque de règlement libellé à l'ordre de l'USSE section natation (**attention un chèque par adhérent pour cotisation+licence**).

3) **Un certificat médical d'aptitude** : il est obligatoire :

_ pour les nouveaux adhérents,

_ pour les anciens adhérents n'ayant pas renouvelé leur inscription en 2018-2019,

_ pour ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé fourni dans le dossier d'inscription (voir celui-ci),

_ pour ceux ayant fourni un certificat médical antérieur à 2016.

Début : Le lundi 9 septembre 2019

III - La Réinscription des anciens adhérents :

-1) Les adhérents 2018-2019 seront prioritaires **jusqu'au 1 juillet 2018 minuit**. Pour cela, ils devront donner ou envoyer leur dossier à Johny Macaire au 5 rue des Verdiers 38120 Saint-Egrève

- 2) **Important** : Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription et chèque**.

Le chèque ne sera encaissé qu'au 1^{er} octobre au plus tôt, ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leur chèque sera alors déchiré.

- 3) **Justificatif de paiement de cotisation** : ils vous seront remis sur demande à johnymacaire@cegetel.net à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous (§4).

- 4) **Remboursement de cotisation** : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, sur demande expresse écrite, l'USSE-Natation pourra au cas par cas, accepter la résiliation d'un adhérent. Le cas échéant, le remboursement de la cotisation de l'adhérent concerné sera effectué sur la base suivante :

- Entre la rentrée et le 30 septembre : remboursement de la totalité de la cotisation.
- Du 1^{er} au 31 octobre : remboursement des 2/3 de la cotisation à **l'exception de la licence dont le montant restera à la FFN**.
- A partir du 1^{er} novembre, pas de remboursement. Cependant, dans le cas d'une mutation professionnelle ou d'un changement de lieu d'études, le Bureau Directeur de l'USSE-Natation pourra décider de déroger à cette règle.

.IV – L'Inscriptions des Nouveaux compétiteurs

Pour les personnes intéressées, le mieux est de contacter Johny Macaire par Mail : johnymacaire@cegetel.net afin de connaître les possibilités offertes.

Fiche d'inscription : elles pourront être téléchargées sur le site du club ainsi que tous les **documents spécifiques désirés**.

Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de remplir la case prévoyant la signature valant acceptation sur la fiche d'inscription.